

Procès-verbal de la séance de la Commission d'établissement de Coteau-Fleuri

Jeudi 26 janvier 2017 à 20h

à la salle des maîtres du Collège de Coteau-Fleuri,
Ch. de la Grangette 77, 1010 Lausanne

- Parents :** Mmes Mélanie Turin Bertschy et Anne-Gabrielle Wyss
MM. Olivier Boschetti, Alfonso Concha, David Da Silva, Béchir Essmaali
- Professionnels :** Mmes Nathalie Jaunin, Isabelle Lugon, Lise Schiltknecht et Claude Zryd Centelighe
- Organisations :** MM. Patrick Pupet et Didier Walefack
- Autorités politiques :** M. Manuel Donzé
- Excusés/absents :** néant

Ordre du jour

1. Accueil par Mme Nathalie Jaunin, directrice ad intérim de l'établissement de Coteau-Fleuri
 2. Présentation des membres de la Commission : tour de table
 3. Eventuellement : nouveaux membres du quart associatif / élection de parents (si place libre)
 4. Désignation du bureau (président-e, vice-président-e, secrétaire)
→ *Mme Jaunin propose au nouveau président/à la nouvelle présidente, de conduire la suite de la séance*
 5. Discussion sur le programme d'activités, thèmes ou actions prioritaires
 6. Calendrier (prochaines séances)
 7. Divers et propositions individuelles
-
1. **Accueil par Mme Nathalie Jaunin, directrice ad intérim de l'établissement de Coteau-Fleuri**
Mme Jaunin souhaite le bienvenue à l'Assemblée.
 2. **Présentation des membres de la Commission : tour de table**
Les nouveaux membres se présentent.
 3. **Eventuellement : nouveaux membres du quart associatif / élection de parents (si place libre)**
Election du quart associatif : M. Pupet présent en tant que parent, passe dans le quart organisations/associations. M. Essmaali est élu en tant que représentant du quart parents.



4. Désignation du bureau (président-e, vice-président-e, secrétaire)

→ Mme Jaunin propose au nouveau président/à la nouvelle présidente, de conduire la suite de la séance

M. Da Silva est élu comme président.

M. Donzé est élu comme vice-président

M. Boschetti est élu comme secrétaire

Le bureau est au complet. Le bureau peut se réunir à des dates entre les séances de la CET, si cela est nécessaire.

M. Da Silva commence par énoncer quelques projets portés et proposés par d'autres CET lausannoises et certains types d'organisations.

- Certains établissements accueillent les parents d'élèves au début de l'année scolaire. Les parents présents, disent qu'ils aimeraient être mieux informés.
- Le règlement d'établissement, qui est «travaillé» par chaque établissement, va être illustré par les élèves de l'établissement (Beaulieu)
- Certaines CET souhaitent créer des soirées d'échanges avec les parents sur différentes thématiques (forum des médias, fêtes de Noël, etc.)
- Certaines CET ont des sous-commissions pour travailler sur différentes problématiques.

Pendant la suite de la discussion une question est posée, pour comprendre ce que c'est le Conseil des élèves :

Sur la base de l'art. 117 de la LEO, les établissements scolaires doivent mettre sur pied un Conseil des élèves. Par le biais du Conseil des élèves, les enfants peuvent débattre et faire des propositions visant à améliorer l'organisation, l'équipement, l'aménagement et/ou la vie de leur école. Le Conseil des élèves est un outil important car il donne la possibilité aux enfants de devenir acteurs au sein de leur école en faisant des propositions constructives, dans une mise en situation concrète d'exercice démocratique et de comportement citoyen.

Les élèves élisent un délégué par classe qui rencontrera les délégués des autres classes, les rencontres ont lieu 4-5 fois dans l'année, entre 12h et 13h, pour discuter d'un projet de collège, à mettre sur pied et à organiser.

L'année passée, le Conseil des élèves de Coteau-Fleuri avait organisé une journée de joutes sportives au bord du lac.

Pour l'Etablissement de Coteau-Fleuri, une question se pose par rapport aux bâtiments isolés avec peu de classes.

5. Discussion sur le programme d'activités, thèmes ou actions prioritaires

Proposition de travail et de réflexion pour la CET

- Communication de la CET, contenu, médias utilisés ? Communication entre l'école et les parents sur différents sujets : boîtes à idées ? quels besoins ? la différence entre les choix pédagogiques et les obligations des enseignant(e)s ? Information commune de début d'année (matériel, Loi, règlement, programme des activités) ?
- Travailler sur le vivre ensemble
- Création du règlement, obtention de différents canevas existants (demander à Beaulieu, Prélaz). Le règlement sera créé puis voté en Conférence des maîtres puis validé par la DGEO.
- Organisation de l'Assemblée des parents
- Inviter le parascolaire (APEMS, garderies).

Priorités :

1. La communication entre les membres de la Commission :
 - a. par mails,
 - b. avec une boîte de dépôt pour les documents (év GoogleDrive),
 - c. en demandant une adresse mail pour la commission à Mme De Pietro
2. La communication aux parents afin de cibler les besoins (site Internet, questionnaire aux parents avec traductions, flyers, etc.)
3. Réunir les parents (assemblée, exposition, projet des enfants, etc.)
4. Elaborer le règlement de l'établissement.

La communication restera un fil rouge de la Commission. L'organisation de l'assemblée de parents et l'élaboration du règlement seront travaillées en sous-groupes.



6. Calendrier (prochaines séances)

Un Doodle sera mis en place pour choisir la date de la prochaine séance qui aura lieu fin mars à Chailly. Merci d'y répondre dans les 72 heures après réception.

7. Divers et propositions individuelles

Il reste des places au sein de la Commission. Il faudrait relancer les deux maisons de quartier pour la représentation du quart organisations/associations et annoncer les trois places vacantes pour le quart professionnels.

Lausanne, le 2 février 2017

Claude Zryd et Isabelle Lugon

Lausanne, avril 2017/SEP+S/mtl

place Chauderon 9
case postale 5032
1002 Lausanne
tél. 021 315 64 18
fax 021 315 60 04
cet@lausanne.ch